

La campagne de recrutement 2014 Bilan et enseignements du wiki audition

Pour la seconde année consécutive, le wiki audition a mis à disposition de la communauté des géographes et des aménageurs les informations relatives à la campagne de recrutement universitaire en section 23 et 24. La mise en ligne plus précoce des postes ouverts au concours a permis de mieux informer les candidats et d'identifier un certain nombre de difficultés (chevauchement de dates d'audition...). Contrairement à l'an passé, les candidats ont, à de rares exceptions, peu mutualisé les informations dont ils disposaient. Néanmoins de nouveaux collègues sont venus renforcer l'équipe en charge de collecter l'information et de la mettre en ligne. Contrairement à l'an passé, certaines institutions se sont clairement positionnées contre la diffusion d'informations contrevenant par là même à l'« exigence de transparence des établissements sur leurs pratiques et critères de recrutement et d'évaluation » (rapport 2010 du comité de suivi de la loi LRU). Un constat identique a été fait dans d'autres disciplines notamment en histoire, en philosophie ou en sociologie.

Le wiki en chiffres

Volume de travail	+ de 120h répartis en recherche d'informations, mise en ligne, communication, réponses aux usagers, ...
Equipe de rédacteurs	15 personnes ont le statut de rédacteur dont 8 ne se sont jamais connectés au site 4 mettent ponctuellement de l'information en ligne 3 assurent le fonctionnement du wiki
Mails échangés	135 mails envoyés / 293 mails reçus
Postes mis au concours/en ligne	62 dont 36 MCF et 26 PR
Information (in)disponible	Postes dont l'information est renseignée : - 34 complètement dont 20 MCF et 14 PR (55%) - 20 partiellement dont 10 MCF et 10 PR (32%) - 8 indisponibles dont 7 MCF et 1 PR (13%)
Demande de retrait ou de modification d'informations	4
Mails de remerciements reçus	29

Fonctionnement du wiki

Pour rappel, le wiki est un site collaboratif (il suffit d'en faire la demande pour devenir rédacteur). Chaque candidat dispose d'un droit de retrait garantissant notamment son anonymat. 15 personnes ont le statut de rédacteur dont 8 ne se sont jamais connectées au site, 4 mettent en ligne ponctuellement de l'information et 3 assurent la gestion du wiki. 3 demandes de statut de rédacteur ont été refusées du fait d'adresse mail ne permettant pas d'identifier nominalement l'identité du demandeur. L'équipe de rédacteur assure la veille, la collecte, la mise en ligne de l'information et la communication autour de l'initiative. Très peu de celles et ceux qui disposent d'informations en font part spontanément. Nous comptons donc sur l'engagement de toute la communauté des géographes pour que cette initiative perdure et remplisse efficacement sa fonction.

Les données sont collectées et traitées de « manière loyale et licite, pour des finalités déterminées, explicites et légitimes » à savoir la transparence du concours et l'accès équitable

aux informations entre les candidats. On peut déplorer que certains collègues et certaines institutions aient exercé des pressions sur des candidats et des membres des comités pour empêcher la diffusion de la composition du comité ou du classement. Ces démarches contribuent à porter le soupçon sur la régularité de la procédure de recrutement.

=> Une collègue s'est manifestée pour intégrer l'équipe de rédacteurs l'an prochain. Idéalement une équipe de 3 ou 4 rédacteurs en sections 23 et 24 permettrait d'assurer le fonctionnement du wiki.

Difficultés et résistances

Plus de la moitié des postes ont été complètement renseignés (composition du COS, date d'audition, liste des auditionnés, classement retenu). Ce résultat est identique à l'an passé alors que l'initiative avait débuté plus tôt, que pour beaucoup elle était déjà connue et qu'elle a bénéficié de nombreuses relances à la fois sur les listes de diffusion mais aussi de manière individualisée auprès des collègues des UFR concernés ou de membres de COS. Nos collègues philosophes et historiens ont néanmoins été confrontés aux mêmes difficultés. A noter que la géographie de la diffusion de cette initiative est très similaire à celle de l'an passé.

Poste de MCF en sections 23 et 24	Poste de PR en sections 23 et 24
20 postes renseignés	14 postes renseignés
10 partiellement renseignés	10 partiellement renseignés
7 postes non renseignés	1 poste non renseigné

Parmi les difficultés identifiées :

- la faible circulation de l'information entre réseaux de géographes (section 23) et aménageurs (section 24). La diffusion de l'information via la liste geotamtam ne permet pas de toucher l'ensemble des personnes concernées. Un effort particulier a été fait pour sensibiliser les collègues de la section 24.

- certains sites ne sont pas mis à jour et/ou les adresses mails des contacts ne sont pas valides. Le contact systématique de l'ensemble des directeurs d'UFR dont la composition des COS n'était pas renseignée – ce qui est matière à recours – a été infructueux.

- certains présidents de COS se sont explicitement opposés à toute divulgation d'information. L'un d'eux a été désavoué par ses instances.

- si l'initiative suscite globalement l'adhésion, pour autant elle n'est pas encore entrée dans les usages. Ainsi, peu de collègues font systématiquement remonter l'information ce qui implique pour l'équipe des rédacteurs de faire une veille d'information et de relancer les collègues à trois reprises (composition du COS et date d'audition / liste des auditionnés / classement).

- contrairement à l'an passé, où des candidates aux postes de PR s'étaient mobilisées pour mutualiser l'information, rares ont été les candidats aux postes de PR à partager les informations dont ils disposaient.

Réception du wiki audition par la communauté

La mise en place du wiki audition en géographie a suscité des retours écrits et oraux très favorables de la part de nombreux collègues et candidats dont certains ont publiquement

soulignés l'intérêt indéniable de l'initiative (cf notamment les messages sur la liste geotamtam). Elle a aussi suscité quelques réserves et critiques :

- **Le risque d'invalidation ou de contestation du classement.** Cette crainte n'est non seulement pas fondée en droit (cf [l'avis de Fabrice Melleray](#) et l'expertise juridique réalisée à la demande de la société de mathématiques appliquées disponible sur le site et diffusé à plusieurs reprises sur la liste geotamtam) mais aussi en pratique puisque ce dispositif n'a jamais donné lieu à un recours. Juridiquement, l'affichage des classements en attente de validation par le CA des universités ne constitue pas une atteinte au caractère confidentiel des procédures de recrutement dans la fonction publique. Il est d'ailleurs pratiqué par le CNRS, l'INED... La pratique d'affichage public des résultats des concours est aussi d'usage à l'agrégation. La confidentialité des délibérations du comité de sélection, à laquelle il est fait allusion dans l'avis du Conseil d'État, ne s'applique pas au classement (de même pour les cours d'assises dont les délibérations sont secrètes mais le jugement public). Les informations mises en ligne sont indicatives, elles n'engagent pas les conseils d'administration des établissements et ne peuvent donner lieu à l'invalidation du classement.

Les expériences d'invalidation passées devraient davantage attirer notre attention sur le respect des procédures en particuliers :

- le respect des délais de recours entre la date de sélection et celle de l'audition
- l'information des candidats
- la désignation des rapporteurs
- le principe d'impartialité*
- les règles de vote applicables aux délibérations
- le respect des règles dans la composition des COS notamment en terme d'effectif

source : <http://academia.hypotheses.org/1184>

* Qu'un directeur de thèse - ou un garant d'HDR - ait voté, pris une position publique (qui peut donc être documentée par plus d'une personne), en faveur ou en défaveur d'un candidat, peut faire l'objet, *a priori*, d'un recours gracieux avant ET après la nomination. Il est possible qu'en cas de recours, la jurisprudence devienne plus précise.

- **Le risque d'être poursuivi en cas de transmission de l'information.** En droit, c'est infondé (cf avis précédemment cités). En pratique, nous veillons scrupuleusement à préserver l'anonymat de nos sources. Dans le cas où des collègues exerceraient des pressions, il convient de dénoncer vigoureusement et collectivement ce type de pratiques détestables.

- **Le risque d'introduire un biais de sélection dans une campagne asynchrone.** Le fait que les informations soient mises en ligne au jour le jour introduirait selon certains un biais de sélection en impactant les choix des autres comités. Cet argument présuppose d'une part que les membres des comités consultent régulièrement le wiki et déterminent leur choix en fonction du choix des autres comités ce qui n'est en l'état pas prouvé et d'autre part, qu'avant l'existence de ce dispositif, il n'y avait pas de circulation d'informations entre les collègues dont certains sont d'ailleurs membres de plusieurs comités ou que la question de leur classement ou de leurs autres auditions éventuelles n'était pas posée aux candidats lors de l'audition. En l'espèce, le wiki a rétabli une asymétrie qui existait de fait entre les candidats bien insérés dans les réseaux qui avaient accès de manière officieuse aux informations et les autres, entre locaux et extérieurs.

Au-delà du wiki, le bilan de la campagne de recrutement

Un autre intérêt du wiki est de servir de mémoire des campagnes de recrutements. Il permet de montrer que certaines intuitions sont erronées.

- **la raréfaction des postes ne produit pas dans la majorité des cas un allongement du temps entre première qualification et recrutement à un poste de MCF**

Ainsi sur 22 postes de MCF renseignés, 41% des recrutés réalisaient leur première campagne. Dans 60% des cas, il s'agissait de la 1^{ère} ou 2^e campagne (calcul réalisé à partir des années de soutenance). Il n'y a donc a priori pas de logique de file d'attente. Cet argument parfois mobilisé en comité au détriment de candidats qui viennent de soutenir leur thèse est donc problématique car les données sur l'allongement du nombre d'années après la qualification ne sont pas corrélées à la probabilité d'être recruté.

- Les inégalités hommes/femmes perdurent

La préconisation d'un tiers minimum de femmes dans la composition des comités de sélection, en vigueur depuis 2002, est très inégalement appliquée selon les universités.

Ainsi, les compositions moyennes d'un tiers de femmes dans les comités de sélection des MCF (63% - 37%) et des PR (66% - 34%) masquent une grande hétérogénéité de situations.

Poste MCF 2014	CS	H CS	F CS	H A	F A	H classé 1	F classée 1
Volume	335	211	124	64	91	12	12
%		63%	37%	41%	59%	50%	50%
Poste PR 2014	CS	H CS	F CS	H A	F A	H classé 1	F classée 1
Volume	205	135	70	19	23	9	6
%		66%	34%	45%	55%	60%	40%

CS = nombre de personnes dans les COS

H CS = nombre d'hommes dans les COS

F CS = nombre de femmes dans les COS

H A = nombre d'hommes auditionnés

F A = nombre de femmes auditionnées

H classé 1

F classée 1

COS poste MCF					COS poste PR				
100% H	≤ 25%	+/- 1/3	Parité	+ de fem	100% H	≤ 25%	+/- 1/3	Parité	+ de fem
0	4	10	11	3	2	4	11	3	1

Dans la majorité des cas, la parité ou la règle du tiers est appliquée. Inversement, cette année 10 COS était composée à un quart ou moins d'un quart de femme et la survivance des comités 100% masculin demeure encore.

[La loi impose 40% minimum de femmes dans la composition des comités de MCF au 1^{er} janvier 2015.](#) La charte pour l'Egalité ESR prévoit de « favoriser la représentation proportionnelle des femmes et des hommes dans toutes les instances, à tous les niveaux, pour toutes les catégories et tendre vers la parité » (p. 7).

Concernant le recrutement, les auditionnés sont davantage des candidates que des candidats au concours de MCF (59%) comme à celui de PR (55%), mais la proportion de recrutées est moindre au concours de MCF (50%) comme à celui de PR (40%).

Questions soulevées cette année

- le chevauchement des auditions (jusqu'à 4 auditions le même jour) cette année sur des profils de poste similaire

- le recours très inégalitaire à la visio-conférence qui pourtant est un droit, pour les candidats à l'étranger ou ne pouvant se déplacer

Des propositions sont actuellement en débat dans d'autres disciplines notamment concernant la forme de l'audition (sa durée, son contenu...), l'ouverture de celle-ci au public sur le modèle des concours de l'enseignement secondaire (CAPES, Agrégation) ou de ce qui se fait à l'étranger sous la forme d'une leçon publique

Myriam Houssay et Marianne Blidon pour l'équipe de rédacteurs du wiki
le 12 juillet 2014